



## INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

## Droit de veto: désormais, il va falloir justifier son recours

Jonas OSSOMBEY Libreville/Gabon

A guerre entre la Russie et l'Ukraine n'est pas loin d'avoir été l'une des raisons de l'adoption d'une nouvelle résolution de l'Organisation des Nations unies (ONU). En effet, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté mardi 26 avril dernier par consensus une résolution obligeant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à justifier leur recours au veto.

Ciblant directement les États-Unis, la Chine, la Russie, la France et le Royaume-Uni, seuls détenteurs du droit en question, la mesure initiée par le Liechtenstein a vocation à leur "faire payer un prix politique plus élevé" lorsqu'ils y auront recours, résume un ambassadeur d'un pays n'en disposant pas et demandant à garder l'anonymat. Interrogé sur la réforme lors de son premier déplacement en Russie depuis l'invasion de l'Ukraine, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a souligné être "très favorable à un usage modéré du droit de veto". "Le veto a probablement été utilisé trop de fois. Dans de nombreuses circonstances, il est utilisé sans que les intérêts vitaux d'un pays n'existent", a-t-il ajouté.

La réforme poussera-t-elle les cinq membres permanents à moins utiliser le veto prévu par la Charte des Nations unies ? Ou aura-t-elle un effet incitatif à en provoquer sciemment davantage contre des textes d'emblée inacceptables ? L'avenir le dira.

Certains pays pourraient pousser les États-Unis à utiliser leur veto sur des textes liés à Israël. De l'autre côté, Washington pourrait mettre au vote au Conseil de sécurité un projet de résolution renforçant les sanctions contre la Corée du Nord, en discussion depuis plusieurs semaines maintenant, en sachant pertinemment que Moscou et Pékin y mettraient leur veto.

Avancée pour la première fois il y a deux ans et demi, la réforme prévoit une convocation de l'Assemblée générale "dans les dix jours ouvrables suivant l'opposition d'un



Les membres du Conseil de sécurité devront, à l'avenir, justifier l'usage du droit de véto.

ou plusieurs membres permanents du Conseil de sécurité, pour tenir un débat sur la situation dans laquelle le veto a été exprimé".

Le projet "ne vise personne", a assuré l'ambassadeur du Liechtenstein, Christian Wenaweser. "Il n'est pas dirigé contre la Russie", insiste-t-il alors que la mise au vote après plus de deux ans de gestation infructueuse coïncide avec la paralysie du Conseil de sécurité pour faire arrêter l'invasion russe, due au droit de veto de Moscou. Pour les États-Unis, la Russie abuse de son droit de veto depuis deux décennies et le texte adopté doit permettre d'y remédier.

La résolution veut "promouvoir le rôle des Nations unies, le multila-

téralisme et la voix de nous tous qui ne détenons pas de droit de veto et ne siégeons pas au Conseil de sécurité sur les questions de paix et de sécurité internationales", a fait valoir Christian We-

## Le Gabon réservé sur la résolution

Libreville/Gabon

n tant que membre non **◄** permanent du Conseil de ✓ sécurité, le Gabon, par la voix de son ambassadeur, Michel Xavier Biang, a marqué sa réserve sur la nouvelle résolution. " Le veto devrait être perçu comme ce droit et sur un mal nécessaire ", a-t-il déclaré. Estimant l'usage que cet outil devra être élargi au plus grand nombre. Tout comme il a suggéré l'abolition pure et simple dudit véto. Une position conforme à celle de l'Union africaine (UA) qui milite également pour l'élargissement de ce droit aux autres Etats. Et surtout que le vote de cette nouvelle résolution, à l'en croire, ne changera ni la portée du droit de veto, ni sa substance, ni ses effets.

A noter que le texte voté, selon ses initiateurs, n'est pas contraignant et rien n'empêche un pays

ayant utilisé son veto de ne pas venir l'expli-

quer devant l'Assemblée générale. Son application, à effet immédiat, "jettera la lumière" sur le recours à les "blocages" du Conseil de sécurité, fait valoir toutefois un ambassadeur demandant à ne pas être identifié.

Près d'une centaine de pays avaient rejoint le Liechtenstein pour co-parrai-

ner ce texte, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, ainsi que l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. La Russie

Près d'une centaine de pays avaient rejoint le Liechtenstein pour co-parrainer ce texte, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, ainsi que l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.



Michel Xavier Biang, l'ambassadeur du Gabon à l'ONU.

et la Chine ne se sont pas jointes aux parrains du texte. Il va "diviser" encore davantage l'ONU,

avait pesté avant l'adoption un diplomate russe s'exprimant sous couvert d'anonymat.